

## Module 5 - L'épargne

## Document 5-6

### Outils d'épargne (notions de base)

**Compte d'épargne à intérêt élevé :** Il s'agit d'un type de compte de dépôt, sur lequel la banque vous verse un intérêt. Ce taux d'intérêt change (intérêt variable). Le taux d'intérêt est légèrement plus élevé que celui d'un compte d'épargne. Ce type de compte est très sécuritaire. Vous pouvez l'utiliser pour économiser à moyen ou à long terme. Vous pouvez retirer de l'argent quand vous voulez.

**Certificat de placement garanti (CPG) :** Il s'agit d'un autre type de compte de dépôt très sûr. Votre argent y est « bloqué » pendant une période déterminée, que l'on appelle un terme ou une échéance, et qui peut varier entre trente jours et cinq ans. Plus cette période est longue, plus les taux d'intérêt sont élevés. À la fin de cette période déterminée, on dit que le compte arrive à échéance et vous pouvez alors disposer de votre argent. Vous pouvez utiliser ce type de compte pour épargner en vue d'acquérir un bien à moyen ou à long terme. Vous pouvez le planifier de façon à ce que votre CPG arrive à échéance avant que vous n'ayez besoin des fonds épargnés.

**Obligations :** Ce type de placement vous permet de prêter votre argent à un gouvernement ou à une société, qui vous verse, en contrepartie, un intérêt sur votre prêt au cours d'une période déterminée, que l'on appelle un terme ou une échéance. Quand le placement arrive à échéance, tous les fonds prêtés vous sont rendus. Les obligations du gouvernement du Canada sont très sécuritaires. Les obligations de sociétés présentent certains risques. Les obligations sont un bon moyen d'épargner pour vos objectifs à moyen et à long terme.

**Actions :** Il s'agit d'un type d'investissement. Vous achetez des actions dans une société inscrite en Bourse. L'achat d'actions peut s'avérer très risqué, puisque vous courez le risque de perdre tous vos investissements. Certaines personnes achètent des actions en vue de faire rapidement de l'argent. Il est moins risqué de détenir des actions pour des objectifs d'épargne à moyen et à long terme.

**Fonds commun de placement :** Cet outil de placement vous permet d'investir votre argent dans un fonds « commun », avec de nombreux autres investisseurs. Le gestionnaire du fonds achète un ensemble de titres, comme des actions et des obligations. Les fonds communs de placement présentent différents niveaux de risques. Ils proposent différents taux de rendement, à savoir l'argent que vous retirez d'un placement. Les fonds communs de placement sont assortis de frais qui réduisent votre rendement. Il est préférable de s'en servir pour des objectifs d'épargne à long terme.

**Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) :** Cet outil vous permet de payer moins d'impôts tout en épargnant pour votre retraite. Quand vous placez de l'argent dans un REER, vous pouvez l'investir comme vous voulez, à savoir dans un compte d'épargne, un certificat de placement garanti, des actions, etc. C'est un moyen très utile d'économiser si vous travaillez et payez de l'impôt. Il est moins utile si vous avez un faible revenu ou recevez des prestations d'aide sociale. Vous pouvez ouvrir un REER dans une banque, une caisse populaire ou coopérative de crédit ou dans une société de gestion de placements.

**Régime enregistré d'épargne-études (REEE) :** moyen de mettre de l'argent de côté en vue des études postsecondaires des enfants. Le gouvernement ajoute de l'argent aux fonds que vous placez, ce qui permet d'en augmenter le montant plus rapidement. C'est ce qu'on appelle la Subvention canadienne pour l'épargne-études. Vous pouvez investir cet argent dans le REEE de votre choix, à savoir un compte d'épargne, un CPG, etc. Pour ouvrir un compte REEE, vous devez passer par une banque, ou une société de bourses d'études en fiducie. Soyez attentifs au moment de signer un contrat exigeant des cotisations mensuelles à un REEE.

## Module 5 - L'épargne

## Document 5-6, suite

**Bon d'études canadien :** Il s'agit d'une prestation que le gouvernement réserve aux familles à faible revenu, afin de les aider à épargner pour l'éducation postsecondaire de leur enfant. Si votre enfant est né le 1er janvier 2004 ou plus tard, et si vous recevez le Supplément de la prestation nationale pour enfants (SPNE), vous pouvez demander cette somme de 500 \$ pour ouvrir un REEE. Vous n'êtes pas tenu d'y déposer personnellement de l'argent. Chaque année où votre enfant sera admissible au Supplément de la prestation nationale pour enfants, le gouvernement ajoutera 100 \$ de plus dans son compte REEE, jusqu'à un maximum de 1 500 \$. Cette subvention prend fin dès que votre enfant atteint ses 17 ans.

**Compte d'épargne libre d'impôt (CELI) :** Cet instrument vous permet d'épargner et de placer votre argent sans avoir à payer d'impôt sur les revenus que vous tirez du capital et des intérêts. Pour ouvrir un compte CELI dans votre banque, vous devez être âgé d'au moins 18 ans, être résident canadien et posséder un numéro d'assurance sociale. Il est assorti de règles relatives au montant que vous pouvez déposer chaque année. Vous pouvez placer votre argent dans votre compte CELI de différentes façons, notamment dans un compte d'épargne, dans un certificat de placement, etc.

**Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) :** Ce régime d'épargne est proposé uniquement aux particuliers admissibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Il permet d'assurer la sécurité financière d'une personne handicapée à long terme pour ses besoins futurs.